

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Département de
la VIENNE

Arrondissement de
MONTMORILLON

SOUS-PRÉFECTURE

- 5 OCT. 2017

Date de la convocation : 18/09/2017

MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	24	21	1

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-quatre sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : **BARRAULT** Serge - **BELLIN** Philippe - **BELLINI** Bruno - **BERNARD** Patrick - **BIBAUD** André - **BOUFFARD** Patrick - **CHAPLAIN** Christian - **CHARGELEGUE** Jérôme - **CHARRAUD** Bruno - **CHOISY** Jean-Michel - **COMPAGNON** Jean-Pierre - **GUINAULT** Jacques - **JEAN** Gisèle - **LABELLE** Alain - **LATU** Roland - **MAGNY** Fabienne - **MARTIN** Jean-Louis - **POIRIER** Frédy - **ROYER** Christian - **SARDET** Gérard - **SAUMUR** Jean - **SICAULT** Ludovic - **TERRANOVA** Jean-Luc - **THEVENET** Roland

Etaient excusés : **GRIMAUD** James - **GROLLIER** Louis-Marie - **MOUSSERION** Martine - **PIN** Olivier (pouvoir à M. BOUFFARD Philippe)

Etaient absents : **BAILLARGE** Philippe - **BELLIN** Jean - **BERTHOMME** Marie-Annick - **BLAISON** Andrée - **BOCK** François - **BOUCHER** Marc - **BOURCHENIN** Michel - **COLLOBER** Sarah - **DIOT** Xavier - **GREFFIER** Jacky - **JESBERGER** Gilles - **PORCHET** Bernard - **ROUSSEL** Pascal.

A été élu secrétaire de séance M. Bibaud André

Administratifs : **BRANGEON** Anne - **MIRLYAZ** Manuel - **TRIBOT** Lydie

Invités : Maître **DROUINEAU** et Maître **PUYT** du cabinet d'avocats Drouineau1927
M. **QUIERREUX** David Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Délibération n°68_250917

Adhésion à la future Agence des Territoires de la Vienne

Délibération d'adhésion à la future Agence des Territoires de la Vienne :

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5511-1 ;
- VU le projet de nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne;
- VU la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 demandant sa dissolution et le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale de la Vienne au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la nécessité de prendre en considération les mouvements que connaissent les collectivités, parmi lesquels la réforme du paysage territorial ou encore les évolutions législatives qui redéfinissent le cadre de l'ingénierie territoriale ;

Considérant la proximité de l'Agence Technique Départementale de la Vienne et de Vienne Services ainsi que les différentes formes de mutualisation déjà réalisées entre ces deux structures ;

Considérant le lancement de la procédure de dissolution de Vienne Services pour le 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant le transfert intégral des missions, du personnel et des actifs et passifs de Vienne Services à l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la nécessité pour le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud de Couhé de bénéficier en 2018 des prestations actuellement offertes par Viennes Services ;

Monsieur le Président présente au Comité Syndical du SMVCS, la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 demandant sa dissolution ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018.

Il est également précisé qu'il est nécessaire d'adhérer à l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne afin de continuer à bénéficier des missions actuellement assurées par Vienne Services.

Suite à cet exposé, le Comité Syndical est invité à se prononcer par délibération pour adhérer à l'Agence Technique Départementale au 1^{er} janvier 2018 qui prendra le nom d'Agence des Territoires de la Vienne à cette même date.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'adhésion à l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018,
- De désigner, Monsieur le Président, Monsieur Philippe BELLIN ou un autre représentant du Comité Syndical comme délégué(e) du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud de Couhé auprès de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne.

SOUS-PRÉFECTURE
- 5 OCT. 2017
MONTMORILLON

Pour copie conforme,
Couhé, le 26 septembre 2017
Le Président,
Philippe Bellin

Acte rendu exécutoire par
Le Président
Philippe Bellin
Couhé, le 26 septembre 2017

